

Le Président

Monsieur Jean Paul GEAI  
Rédacteur en Chef  
**Que Choisir Santé**  
233, Boulevard Voltaire  
75011 Paris

Paris, le 31 mars 2011

**Objet :** **Votre article « La vraie liste des médicaments inutiles ou dangereux », *Que Choisir Santé* d'avril 2011.**

Monsieur,

Que Choisir Santé a publié, dans son édition datée d'avril 2011, un dossier spécial intitulé « la vraie liste des médicaments inutiles ou dangereux ». Un titre « choc », assorti d'une illustration extrêmement violente, qui assimile la prise d'un médicament à un suicide par balle.

Cet article déroge de manière brutale à l'esprit de responsabilité et de rigueur qui caractérise habituellement votre publication.

Dans un contexte sensible, caractérisé par un vaste débat national sur la sécurité liée aux produits de santé, votre travail d'information et de vérification implique une grande responsabilité à l'égard du public. Or, le souci de la vérité des faits et du respect du citoyen ne peut s'accommoder d'erreurs, d'amalgames, d'approximations. A cet égard, votre dossier, qui veut verser au débat sur le médicament des informations inédites et validées, appelle de ma part les commentaires suivants.

En premier lieu, je note que vous reprochez à l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (Afssaps) d'avoir livré une liste de 77 médicaments « sans aucune explication ni hiérarchisation », ceci ayant eu pour effet « d'inquiéter les personnes prenant l'un de ces médicaments ». Je souscris naturellement à la nécessité d'une présentation claire et mesurée des faits, de nature à éviter des interruptions brutales de traitements sans avis médical. Malheureusement, vous donnez, vous aussi, dans les travers que vous dénoncez. En effet, à aucun moment vous n'émettez de mises en garde sur les modalités d'interruption d'un traitement, alors même que l'illustration en une de votre dossier suggère sans équivoque que les médicaments cités exposent les patients à un danger grave et imminent. Cette illustration, de même que le titre de votre dossier, sont de nature à alarmer vos lecteurs, dans un climat sensible, où la crédibilité du discours médical et celle des institutions sanitaires sont déjà fragilisées.

.../...

La recherche avance, la vie progresse

Votre liste consiste en une énumération hétérogène de spécialités, qui aurait nécessité une présentation plus rigoureuse, à l'instar de celle récemment effectuée par l'Afssaps, que je vous invite à découvrir sur son site Internet. Cela aurait permis de graduer le niveau de risque présenté par chaque médicament, corrélé au bénéfice qu'il apporte. Quel point commun entre un médicament traitant l'ostéoporose ou la sclérose en plaques et une spécialité indiquée pour la perte de poids ? Nous sommes là en présence de pathologies qui n'ont pas le même impact de santé publique.

La liste que vous publiez ne fait que reprendre, de manière parfois erronée, souvent datée, des informations traitées dans la revue Prescrire, sur la base d'une liste publiée par l'Afssaps. Or, cette dernière a connu depuis le mois de janvier plusieurs mises à jour, dont vous ne tenez pas compte. Certaines spécialités devant, selon vous, relever d'une mesure immédiate de retrait du marché, ont déjà été suspendues, tandis que d'autres sont en cours de suspension ou de réévaluation.

Enfin, il est à craindre que certains de vos lecteurs opèrent un amalgame entre l'évaluation du rapport bénéfices-risques des médicaments, et leur niveau de prise en charge par la collectivité. Les notions d'innocuité et d'efficacité, constitutives de l'Autorisation de mise sur le marché, diffèrent sensiblement des notions relatives à la pertinence des niveaux de prise en charge. A cet égard, sachez que les médicaments, en France, font l'objet d'une évaluation permanente de leur rapport bénéfices-risques, conformément à la réglementation européenne.

Au nom du Leem, qui représente l'ensemble des entreprises du médicament en France, je ne peux que regretter une approche qui peut apparaître comme alarmiste. Elle aurait dû faire l'objet d'explications beaucoup plus détaillées sur la méthodologie de ce classement, sur les précautions de lecture, et sur l'état de la réflexion en cours sur le système d'évaluation et de surveillance des produits de santé.

Ce que vous annoncez comme une « vraie liste », n'est jamais qu'une liste de plus, qui entretient une regrettable confusion, dans un moment où chacun des acteurs du système s'efforce, en toute transparence, d'apporter les explications attendues par le public. Cela peut conduire des personnes à s'inquiéter inutilement, et à interrompre leurs traitements, au risque de mettre en danger leur santé.

Vous apprécierez vous-même l'usage que vous entendrez faire de cette mise au point. Restant à votre disposition pour vous apporter tout éclairage que vous jugeriez utile sur ces questions, je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Christian LAJOUX

**Copie : Catherine Sokolsky**